

VIVRE ENSEMBLE A LA CANTINE

REGLEMENT DU CODE DE BONNE CONDUITE



COMPORTEMENT ATTENDU A LA CANTINE

La restauration scolaire est un temps éducatif qui doit se dérouler dans le calme et le respect de tous. Les élèves doivent :

- Respecter les adultes et les autres enfants
- Rester assis et parler calmement
- Ne pas gaspiller ou jeter de la nourriture
- Suivre les consignes des encadrants
- Maintenir une attitude respectueuse et polie

SANCTIONS APPLICABLES

En cas de comportement inadapté, les sanctions suivantes peuvent être appliquées, selon la gravité des faits :

1. Rappel à l'ordre verbal
2. Avertissement écrit et information aux parents
3. Travail de réflexion éducatif (écrit ou oral)
4. Exclusion temporaire de la cantine (décidée par la mairie)
5. Exclusion définitive de la cantine, uniquement en cas de récidive ou de comportement dangereux répété.

Les familles sont systématiquement informées des sanctions au-delà du simple rappel à l'ordre.

**CANTINE SCOLAIRE
FICHE DE LIAISON**

Communication

Sanction

Nom de l'élève :

Classe :

Date de l'incident :

Heure :

Comportement constaté :

- Bavardages excessifs / cris
- Jets de nourriture ou d'objets
- Manque de respect envers le personnel
- Refus d'obéir aux consignes
- Violence physique ou verbale
- Autre :

Description de l'incident (faits observés) :

.....
.....
.....
.....

Mesure(s) prise(s) immédiatement :

- Avertissement verbal
- Mise à l'écart temporaire
- Rapport transmis aux élus
- Information aux parents
- Autre :

Sanction décidée :

- Rappel à l'ordre écrit
- Travail éducatif à faire
- Exclusion temporaire de la cantine (décision élus) : jour(s)
Du au
- Autre :

Nom et signature du personnel encadrant :

Date :

Nom et signature de l'élu si exclusion :

Date :

Signature du responsable légal :

Date :